

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MARS 2015 - PARIS

Étaient présents :

BARBIER	Marcelle
BAYARD	Nathalie
BOCCARA	Emilienne
CHARBONNIER	Monique
GONDO	Jean-Jacques
GUENARD AÏT ALI	Ghenima
LE BRIS	Françoise
PERRAULT	Chantal
SABATIER	Françoise
WALLERAND	Georges

Étaient excusés :

ASSAMOIS	Clémence
DINU	Otilia
DUMONTIER	Chantal
GAZENGEL	Marie-Antoinette
JENNEQUIN	Dominique
LEGEARD	Andrée
LOPEZ	Maria
OLCZAK	Bernard
PETITDEMENGE	Catherine

La séance est ouverte à 17 h 30. Jean-Jacques Gondo, président de l'AACFF, souhaite la bienvenue aux participants et présente les excuses qu'il a reçues.

Il regrette l'absence de réponse du CER SNCF de Paris-Nord alors qu'une invitation et un dossier avaient été déposés au CER SNCF à l'attention de MM. Hennebert, secrétaire du CER, et Legrand, président de la commission des activités sociales. D'une manière générale, il serait plus correct que les adhérents ainsi que les invités présentent leurs excuses s'ils ne peuvent être présents à l'assemblée générale. Cela permet à l'association de vérifier s'ils ont bien reçu le dossier et la convocation. Enfin, M. Gondo indique que les dossiers sont en ligne sur le site internet de l'association et peuvent donc être consultés par tout un chacun à tout moment.

C'est donc la seconde assemblée générale à se tenir dans nos nouveaux locaux. Ainsi, M. Gondo en profite pour renouveler ses remerciements au CER de Paris Nord pour son aide durant les 2 jours qu'ont duré le déménagement : la camionnette et 3 personnes très efficaces mises à la disposition de l'association. Il remercie également les adhérents qui ont répondu présent à son appel.

Il aborde ensuite l'ordre du jour de cette assemblée générale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de 2014

Aucune remarque n'est parvenue concernant le PV d'AG de 2014. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral 2014

Le rapport moral a été transmis avec la convocation et mis en ligne sur le site internet de l'association. N. Bayard n'apporte aucun commentaire complémentaire.

JJ. Gondo souligne le fait que le retard dû au déménagement a freiné les activités de l'association et l'ACFF n'a pu faire de nouvelles adhésions. Malgré tout, l'ACFF reste bien en dessous des 20 % de non-cheminots prévus aux statuts puisqu'elle n'en compte que 11 %.

Le rapport moral soumis aux votes est adopté à l'unanimité.

3. Finances

a) rapport financier 2014 et rapport des vérificateurs aux comptes

Le rapport financier et l'ensemble des comptes ont été communiqués à l'ensemble des adhérents avec la convocation et mis en ligne sur le site. Il est également disponible à l'atelier de peinture.

Les comptes ont été examinés au siège de l'association et le rapport de la vérificatrice aux comptes est joint à ce procès-verbal (annexe 1). Le solde de l'activité de l'exercice 2014 est positif (+ 78,23 €)

JJ. Gondo tient ici à remercier tout particulièrement Christophe Morvan pour les deux grandes armoires fournies à titre gracieux à l'ACFF. En outre, les achats suivants ont été faits suite au déménagement :

- 3 petites armoires métalliques : 90 euros
- 4 meubles de cuisines : 254 euros

Le rapport financier et le rapport de la vérificatrice aux comptes sont adoptés à l'unanimité.

b) budget 2015

Le budget a été présenté dans le dossier d'assemblée générale 2015. Aucune question ou remarque ne sont parvenues au bureau de l'ACFF. Pour ce qui concerne les cotisations, les cheminots et assimilés paient 20 € et les extérieurs 30 €. M. Gondo propose que, pour les familles de cheminots, la 2^e personne de la famille qui souhaite adhérer également à l'association, règle une cotisation réduite de 50 %, soit 10 €, les cours restant fixés à 20 € pour tous.

Pour les achats prévus en 2015 :

- 4 supports de tablettes radiateur : 180 euros ;
- 5 petites armoires métalliques : 150 euros (à la place des placards en bois). Prévoir des volontaires les monter au 3^e étage ;
- 1 imprimante environ 150 euros (indispensable pour le bureau et la préparation des cours) ;
- réabonnement aux revues de peinture ;
- tampon ACFF à la nouvelle adresse (environ 60 €).

Le budget, compte tenu de la modification, est adopté à l'unanimité. Il est joint en annexe 2.

c) désignation de deux vérificateurs aux comptes pour 2015

- AACFF : *Ghenima Guenard Aït-Ali*, réélue à l'unanimité ;
- pour le CER SNCF de Paris-Nord : le bureau de l'AACFF demandera un entretien avec le CER SNCF de Paris-Nord pour évoquer plusieurs points, dont cette désignation qui est statutaire.

4. Activités de l'association

a) les cours

Les cours sont proposés suivant le planning ci-après :

- mardi soir : dessin de 17 h 30 à 19 h 00
- mercredi après-midi : cours réservé aux jeunes de 13 h 30 à 16 h 00 (10 maximum)
dessin et peinture à la gouache
- mercredi soir : peinture à l'aérographe de 17 h 30 à 19 h 00
- jeudi soir : peinture à l'huile de 17 h 30 à 19 h 00

Pour l'accès à la salle, les clés sont remises aux membres du bureau et aux animateurs. Pour ceux ou celles qui souhaitent accéder à l'atelier en dehors des heures d'animations, une clé est remise au bureau d'accueil du comité UAICF Nord situé au rez-de-chaussée. Saliha Mahjoub remettra la clé en échange de la carte d'adhérent ; elle est présente le mardi, jeudi et vendredi (voir le règlement intérieur).

Par ailleurs, le bureau de l'AACFF insistera auprès des élèves pour qu'ils préviennent leurs animateurs de leurs éventuelles absences aux cours (voir le règlement intérieur).

Le règlement intérieur a été modifié et proposé à l'approbation de l'assemblée générale ; il intègre les cours à destination des enfants. Le nouveau règlement intérieur est approuvé à l'unanimité (joint en annexe 3).

b) activités

- *2015*

2015 sera consacré surtout à la relance des activités, pénalisées par l'attente du déménagement. Actuellement, aucune exposition nationale n'est prévue pour 2015. La commission nationale est en sommeil faute de président (Daniel Pâris) qui a démissionné pour raisons de santé (réunion de la commission technique nationale du 23 octobre).

- *projets 2016*

Des expositions régionale, nationale et internationale UAICF sont prévues pour 2016.

N. Bayard propose un échange entre deux associations UAICF ; par exemple, celle de Nîmes et l'AACFF sur la base d'un stage aérographe. Une exposition locale pourrait être organisée sur Paris (voir fin 2015/2016).

c) communication

L'Écho du Nord réalisé par Georges Wallerand chargé de la communication au comité Nord : journal de 12 pages distribué dans les associations et également à lire ou télécharger sur le site du comité Nord. L'AACFF enverra régulièrement des articles.

Dans le dernier Échos, un collectif de trois peintres de l'AACFF a réalisé un article sur l'attentat de Charlie Hebdo et les manifestations qui ont eu suivi ce drame le 11 janvier. S'il y a des volontaires pour réaliser des articles, ils seront les bienvenus.

Le site AACFF est mis régulièrement à jour ainsi que le blog. Ne pas hésiter à visiter le Site du comité-Nord et Site du Siège. Aucune question n'est posée en séance.

Les adhérents à jour de leur cotisation peuvent mettre 4 photos de leurs tableaux et dessins sur le site (à envoyer jusqu'à la fin du mois de mars). De nouveaux tableaux ont déjà été mis en ligne sur le site : 700 pixels minimum - bien cadrés - nets - sans cadre - avec le titre, les dimensions, la technique et le support. Par contre, les adhérents ayant quitté l'association verront leurs œuvres retirées du site.

N. Bayard réalisera des flyers à distribuer dans les gares Nord et Est et dans les cantines : les volontaires pour la distribution pourront se faire connaître auprès de JJ. Gondo.

5. Election du bureau :

Aucun autre candidat ne se présente en séance.

Nom	Responsabilité	Candidature	Résultats
Jean-Jacques Gondo	Président	se représente	Unanimité
Marie-Antoinette Gazengel	Vice-présidente	Se représente	1 voix contre 5 abstentions 3 pour Elu à la majorité
Georges Wallerand	Vice-président	se présente	Unanimité
Françoise Le Bris	Trésorière	se représente	Unanimité
Nathalie Bayard	Secrétaire	se représente	Unanimité

Les voix contre et abstentions à l'élection de MA. Gazengel sont basées sur le fait que MA. Gazengel est désormais absente de l'atelier et ne participe pas à cette assemblée générale. Dès lors que la réunion est annoncée très à l'avance, chacun doit pouvoir faire en sorte d'y assister. MA Gazengel tient à se représenter à ce poste mais pour quelles raisons ? A part l'attachement que l'on peut avoir vis-à-vis de l'atelier... attachement que l'on peut aussi montrer en restant simple adhérente.

6. Changement de siège social : 44 rue Louis-Blanc – 75010 Paris

Le siège social, initialement situé au 39bis boulevard de la Chapelle, Paris 10^e, est désormais situé au 44 rue Louis Blanc – 75010 Paris. La modification des statuts et le changement de siège social ont été déclarés en préfecture et le récépissé datés du 12 décembre 2014 transmis au comité UAICF Nord le 15 décembre 2014.

7. Relations avec :

a) comité UAICF NORD

Pas de problème avec le comité. Relations régulières via notamment la transmission d'articles. L'AACFF a transmis une demande le 5 février dernier pour l'AG du comité Nord concernant l'enregistrement comptable des subventions (voir annexe 4). Aucune réponse du comité mais elle sera certainement faite en assemblée générale.

b) CER SNCF de Paris-Nord

Aucune réponse du CER :

- ni pour l'invitation à notre assemblée générale de novembre 2014, ni pour celle-ci ;
- pas de réponse au courrier (26 novembre 2014) pour la désignation d'un vérificateur aux comptes du CER ;
- pas de nouvelles de la clé de notre local qui doit être remise au gardien ;
- pas de nouvelles des différents travaux (store cassé, dos-d'âne au sol, femme de ménage) ;
- pas de nouvelle du courrier au sujet du local « Radio amateur » qui devait remplacer notre local de 6 m2 qui nous avait été attribué par le CER mais que l'on ne peut utiliser à cause d'une armoire électrique (notre lettre du 26/11/14)

Lors de la visite des locaux (14 octobre) à la place de ce local, G. Heinen devait se renseigner pour que nous soit attribué le local des Radio-Télé-Club qui ne sont plus membres de l'UAICF depuis 1999 et qui ne pratiquent plus aucune activité.

Nos relations avec le CER SNCF se limitent à répondre « présents » à leurs demandes ; le retour n'est pas toujours au rendez-vous.

Cependant, point positif, la communication semble être bien relayée par ce CE. L'affiche réalisée par JJ Gondo est en ligne sur leur site internet (affiche annexe 5).

7. Questions diverses

Aucune question diverse n'est parvenue à l'association.

a) Accessibilité du local peinture

Le barillet de la serrure a été changé et en accord avec le CER, 10 clés ont été faites.

- 2 clés ont été remises au CER de Paris-Nord dont une pour le gardien ;
- 1 clé au comité Nord : un cahier réservé à l'emprunt de cette clé sera mis à disposition au secrétariat ;
- reste 7 clés qui ont été confiées contre émargement aux membres du bureau et aux animateurs qui donnent des cours ;
- les adhérents pourront donc emprunter la clé de l'atelier le mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et à partir de 13 h pendant la permanence de la secrétaire contre une signature et remise de leur carte d'adhésion. La clé devra être rendue le jour même avant 17 h 00 ;
- les adhérents peuvent également venir peindre individuellement pendant les heures de cours.

Suite à des critiques concernant la gestion des clés, un mail a été envoyé le 6 février dernier pour expliquer les raisons pour lesquelles cette gestion est plus rigoureuse qu'auparavant, faisant appel à la compréhension de chacun.

Mme Perrault en séance se plaint de nouveau du fait qu'elle doive désormais satisfaire à un règlement qui lui impose de rendre les clés avant 17 h, c'est-à-dire, de descendre de l'atelier puis d'y remonter.

N. Bayard intervient sur le fait qu'il s'agit de nouvelles règles de sécurité indépendantes de la volonté de l'AACFF qui a cette chance de disposer d'un atelier lumineux mis à son entière disposition. C'est une situation fort appréciable dans le contexte actuel. Mme Perrault estime que si l'atelier est supprimé, cela ne la gênera pas car elle a perdu l'envie de peindre !

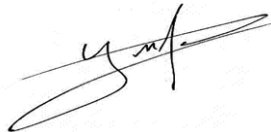
S'ensuivent de sa part des propos inadmissibles comme « ils ne comprennent rien », « ils sont bouchés à l'émeri ». Considérant que certains membres du bureau ne réagissent d'aucune façon à l'outrance de ces propos, N. Bayard préfère démissionner. Elle confirmera ou non sa décision à l'issue de la prochaine réunion du bureau, dont l'ordre du jour et le compte rendu seront transmis aux adhérents.

b) Nettoyage complet de l'atelier

Trois dates dans l'année, de préférence le soir de 17 h à 19 h, doivent être déterminées.

La séance est levée à 19 h 20.

Le Président



Jean-Jacques Gondo

La Secrétaire



Nathalie Bayard



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MARS 2015

Rapport de la vérificatrice aux comptes

Mesdames, Messieurs

En exécution du mandat que vous avez bien voulu me confier lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2014 à Paris, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de vérificateur aux comptes pour l'exercice 2014.

Le contrôle s'est effectué le jeudi 22 janvier 2015 à l'atelier en présence de Mme Françoise Le Bris, trésorière de l'association.

Afin de m'assurer de la conformité des dépenses, les fiches comptables et les factures m'ont été remises. Au cours de cette vérification, je n'ai rien noté d'anormal et toutes les explications utiles à la validation des comptes m'ont été fournies.

Les informations qui vous sont communiquées dans le rapport financier sont issues des documents comptables qui m'ont été présentés. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers de ma part.

En conséquence, je demande à l'assemblée générale de donner quitus à la trésorière et au conseil d'administration pour leur gestion.

Fait à Paris, le 23 janvier 2015

La Vérificatrice aux comptes de l'AACFF

Ghenima Guénard Aït-Ali

Association Artistique des Chemins de Fer Français

annexe 2

AACFF - BUDGET DE L'EXERCICE 2015

P R O D U I T S	7560 - COTISATIONS			750,00 €	
		<i>prix unitaire</i>	<i>total</i>		
		7560-1 Cheminots ou familles de cheminots	20 €	600,00 €	
		7560-2 Extérieurs	30 €	120,00 €	
		7560-3 2e personne familles cheminots	10 €	30,00 €	
		SUBVENTIONS EN PROVENANCE :			420,00 €
		a) de l'UAICF {	7400 - Fonctionnement	270,00 €	
			7401 - Matériel	150,00 €	
			7402 - spéciale Microfer	- €	
			7710 - Exceptionnelles	- €	
	b) du C.E.R. {	7404 - Matériel	- €		
		7406 - Autres	- €		
	c) 7410 - des municipalités		- €		
	d) 7411 - des organismes extérieurs		- €		
	7780 - AVANCES - PRETS			- €	
	7640 - PRODUITS FINANCIERS - INTERETS DES PLACEMENTS			- €	
	AUTRES PRODUITS			500,00 €	
		7240 - Rembt frais de transport pour manif. UAICF	- €		
		7245 - Manifestations pour le compte de tiers	- €		
		7250 - Participations individuelles aux frais de manifestations	- €		
		7788 - Recettes diverses	- €		
		7781 - Dons	- €		
		7180 - Abonnements	- €		
		7060 - encaissement des cours	500,00 €		
	TOTAL DES PRODUITS		A	1 670,00 €	
C H A R G E S	6580 - FRAIS DE MANIFESTATIONS, EXPOSITIONS, CONCOURS...			430,00 €	
	COTISATIONS			30,00 €	
		6280 - U.A.I.C.F.	30,00 €		
		6281 - Autres	- €		
	REMBOURSEMENTS				- €
		6781 - Prêts	- €		
		6782 - Avances	- €		
	FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION				310,00 €
		6584 - Assemblées et réunions	85,00 €		
		6585 - Assemblée générale du Comité	25,00 €		
	6250 - Transport	- €			
	6060 - Secrétariat (fournitures de bureau...)	100,00 €			
	6150 - Entretien et réparation du matériel	100,00 €			
	6160 - Assurances	- €			
	6260 - Poste et télécommunications	- €			
	6230 - Publicité	- €			
	6231 - Editions de revues	- €			
	6300 - Impôts et taxes	- €			
	6400 - Salaires des professeurs	- €			
	6061 - ACHAT DE MATERIEL ET EQUIPEMENT			800,00 €	
	6180 - ABONNEMENTS - REVUES			100,00 €	
	6780 - DIVERS (chauffage, EDF...)			- €	
	TOTAL DES CHARGES		B	1 670,00 €	
Recettes		1 670,00 €	Charges		
			1 670,00 €		



règlement intérieur

article 1 :

Ce règlement intérieur a pour but de compléter les dispositions prévues aux statuts (voir le site).

article 2 :

Les adhérents et les animateurs sont tenus de respecter les dispositions prévues au règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur entraînerait l'exclusion de l'adhérent.

article 3 :

L'atelier de peinture est fermé pendant les vacances scolaires zone C et les jours fériés.

Les élèves s'engagent à prévenir leur(s) animateur(s) en cas d'absence (coordonnées sur le site de l'AACFF) ; de même, les animateurs préviendront leurs élèves en cas d'indisponibilité.

article 4 :

Chaque adhérent doit posséder son propre matériel de dessin et de peinture qu'il devra ramener ou ranger après chaque séance dans les endroits prévus à cet effet.

article 5 :

Chaque adhérent en fin de séance doit nettoyer l'endroit où il a travaillé et doit participer en cours d'année au nettoyage des parties communes.

article 6 :

Les règles d'utilisation des locaux mis à disposition de l'association par le CER SNCF de Paris-Nord sont les suivantes :

- Les membres du bureau de l'association et les animateurs ont libre accès à l'atelier dont ils sont seuls à posséder la clé qui leur est remise contre émargement. Ils s'engagent à ne pas en effectuer de doubles à destination d'autres personnes, adhérentes ou non.



- En leur absence, les autres adhérents(tes) pourront librement accéder à l'atelier les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, selon la procédure suivante. La secrétaire du comité leur remettra la clé contre dépôt de la carte d'adhérent(te), de 9 h à 12 h et à partir de 13 h. Retour impératif de ladite clé à la secrétaire du comité, contre restitution de la carte précitée, au plus tard à 17 h 00.

Leur inobservation constituerait un motif d'exclusion de tout(te) adhérent(te) contrevenant(te).

article 7 :

Le tarif de la vignette restera inchangé, quelque soit la période de l'inscription au cours de l'année et ne sera pas remboursé même partiellement en cas de départ de l'adhérent. La vignette est valable sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Les cours et l'adhésion ne sont pas remboursables, quel que soit le motif du départ de l'adhérent, même si l'exclusion intervient sur décision du conseil d'administration de l'association. En cas d'absence non motivée pendant trois mois, les adhérents non cheminots ne seront plus admis à l'atelier l'exercice suivant.

article 8 :

Toutes détériorations de matériel ou du local devront être remboursées par le ou les responsables des dommages.

article 9 : dispositions particulières liées aux mineurs

Le représentant légal du mineur est adhérent à l'association. Il doit désigner dans la fiche d'inscription une personne chargée d'amener l'enfant et de le récupérer après les cours. En cas d'empêchement de cette personne, le représentant légal devra en avvertir l'animateur de l'association, lui désigner une personne de remplacement ou autoriser l'enfant à rentrer seul. L'association n'est responsable de l'enfant que lors de sa présence à l'atelier.

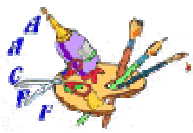
Si l'enfant doit exceptionnellement arriver plus tard à l'atelier ou en repartir plus tôt, le responsable de l'association devra en être expressément averti préalablement, sinon, l'association en préviendra le représentant légal dès le début des cours. Chaque enfant devra nettoyer sa place et son matériel avant son départ.

En cas de comportement non correct de l'enfant, le bureau de l'association se réserve le droit de l'exclure de l'atelier et aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à Paris, le 13 mars 2015

Le Président

Jean-Jacques Gondo



Paris, le 5 février 2015

Monsieur Pierre HANAR
Président du comité UAICF NORD
44 rue Louis Blanc
75010 PARIS

Monsieur le Président,

L' AACFF aurait une demande à présenter à l'assemblée générale du comité UAICF Nord 2015 au point rapport financier ou rapports annuels.

En effet, les associations du comité Nord reçoivent chaque année des subventions de fonctionnement calculées par le comité Nord. Ces subventions doivent être enregistrées en comptabilité sur le rapport financier qui figure notamment sur le rapport annuel d'une façon très précise :

- montant brut en 7400,
- cotisations UAICF à déduire en 6280,
- montant net versé à l'association en 5120 ou 5140 (en bilan).

Parfois, une lettre accompagne le versement ; ce serait donc très utile pour les trésoriers des associations - et afin de les aider dans l'enregistrement comptable des subventions UAICF - de transmettre à chaque association le détail et les comptes d'imputation. Cela ne demande pas beaucoup de travail car un publipostage est possible et le courrier ainsi personnalisé pourrait être envoyé par courriel en pdf.

Ce n'est bien sûr qu'une proposition destinée à aider les associations dans leur travail administratif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Jean-Jacques Gondo



ATELIER DE PEINTURE



annexe 5

**Des cours pour seulement
20 euros par an !**

■ **Dessin**

■ **Gouache**

Cours enfants

■ **Huile**

■ **Aérographe**

Renseignements :

Site : <http://aacff.uaicf.asso.fr>

Courriel : aacff.uaicf@laposte.net

Tél. 06.68.66.89.47

Adresse : 44 rue Louis Blanc

Paris 10e

(Inscription toute l'année)

